



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 27 de la résolution 2205 (2015) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de continuer de l'informer des progrès de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, en date du 20 juin 2011 (S/2011/384, annexe). Il rend compte de l'évolution de la situation à Abyei ainsi que du déploiement de la Force et des opérations qu'elle a menées depuis la publication de mon précédent rapport en date du 29 avril 2015 (S/2015/302). Il fait également le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des tâches supplémentaires que le Conseil a confiées à la FISNUA dans sa résolution 2024 (2011) sur le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

II. Situation en matière de sécurité

2. La situation en matière de sécurité dans la zone d'Abyei est demeurée relativement calme mais imprévisible au cours de la période considérée. Le Gouvernement soudanais a laissé en place les 120 à 150 membres de la police du pétrole présents au complexe pétrolier de Diffra (nord d'Abyei) en violation de l'Accord du 20 juin 2011 et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. En outre, la présence de petits groupes de membres armés de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) originaires du Soudan du Sud a également été constatée dans le sud d'Abyei, en violation de l'Accord et des résolutions du Conseil susmentionnés. Plusieurs incidents liés à la présence d'éléments armés non autorisés et de civils ngok dinka armés dans la zone d'Abyei ont été signalés.

3. Le 7 mai 2015, la FISNUA a reçu des informations selon lesquelles neuf commerçants misseriya auraient été attaqués à Shegeg, dont six seraient morts et un blessé, et qu'un camion aurait été détruit. Selon les survivants, ils se rendaient à Mayom, dans l'État de l'Unité (Soudan du Sud), quand 10 à 15 miliciens non identifiés les ont arrêtés et faits sortir du camion avant d'ouvrir le feu. Les six corps ont été retrouvés à 50 – 100 mètres de distance de la route principale. La FISNUA a administré les premiers soins au blessé et aux deux survivants avant de les



transporter à Diffra pour qu'ils y reçoivent d'autres soins. La FISNUA n'a pas réussi à localiser les auteurs de cette attaque. L'enquête se poursuit et les patrouilles de la FISNUA continuent de suivre l'évolution de la situation en matière de sécurité.

4. Le 13 mai, à Sink, la FISNUA a administré les premiers soins à un berger misseriya blessé d'une balle à l'abdomen, avant de le transporter à l'hôpital de Diffra. Les patrouilles de la FISNUA ont fait des recherches dans la zone, mais n'ont pas pu localiser l'auteur de l'agression. En revenant à la base, elles ont arrêté un individu misseriya armé; elles l'ont désarmé et remis aux responsables locaux. Le même jour, la FISNUA a lancé une enquête à la suite d'informations selon lesquelles un villageois avait été tué et 35 têtes de bétail volées à Awangthou, dans le secteur sud. Alors qu'elle se rendait sur les lieux, une patrouille de la FISNUA a été arrêtée par des individus qui ont déclaré que la région faisait partie du Soudan du Sud. La FISNUA a remarqué que dix soldats armés de l'APLS se tenaient derrière les villageois. Awangthou est au sud de la zone d'Abyei, près de la frontière avec le Soudan du Sud. Quand ils ont vu les troupes de la FISNUA, les soldats de l'APLS ont fui vers le Soudan du Sud. Le 18 mai, la FISNUA a lancé une enquête à la suite d'informations selon lesquelles une trentaine de soldats armés de l'APLS seraient présents dans les zones de Mijak et Mabok, dans le secteur sud, mais elle n'en a trouvé aucun.

5. Le 20 mai, deux jeunes Ngok Dinka ont été tués par quatre assaillants non identifiés à Deraa, à 10 kilomètres à l'ouest d'Athony. La FISNUA n'a pas pu localiser les auteurs de ces actes. Elle a diligenté une enquête.

6. Le 26 mai, la FISNUA a enquêté sur une attaque commise par deux hommes armés contre un camion transportant des rations d'Abyei à la base de la FISNUA, à Diffra. En raison de l'augmentation du nombre d'incidents criminels, la FISNUA a publié une mise en garde recommandant que tous les déplacements au nord de la zone de Dokura se fassent sous sa protection. Le même jour, elle a été informée par un habitant que des Misseriya armés, à moto, se trouvaient dans la zone de Soheib et de Makir. Elle a retrouvé cinq motos dissimulées dans la brousse, qu'elle a envoyées à sa base opérationnelle, à Dokura. À cet égard, il y a eu de nombreux rapports faisant état de mouvements d'éléments armés à moto dans la zone d'Abyei et, ces derniers temps, ces motos ont été utilisées aux fins des vols de bétail et d'autres crimes.

7. Le 27 mai, la FISNUA a été informée par un habitant qu'un nombre non précisé de chèvres appartenant à la communauté ngok dinka avait été volé à Oach par des individus armés non identifiés. Elle a envoyé des patrouilles dans la région pour retrouver les chèvres et les voleurs, mais il s'est avéré que l'information était fausse. Toutefois, sur le chemin du retour, les patrouilles ont vu un groupe de soldats armés de l'APLS dans la zone d'Arik. Ceux-ci ont fui dans la brousse à la vue des patrouilles de la FISNUA. La Force surveillance de près les activités des soldats de l'APLS, surtout dans le secteur sud où leur présence est encore observée en dépit des assurances données par le Gouvernement du Soudan du Sud que tous les soldats de l'APLS ont quitté la zone.

8. La saison des pluies ayant commencé, les nomades misseriya ont entrepris leur migration saisonnière vers le nord, dans la zone d'Abyei. La population misseriya dans la zone d'Abyei compterait au total 11 000 personnes. Au 31 mai, quelque 6 800 Misseriya sont partis avec leur bétail vers le nord d'Abyei. Environ

4 620 migrants de la tribu Mizaqina se seraient rendus à Farouk depuis Um Kharieth, Goli, Wathgog et Dukra. De même, environ 1 860 membres de la tribu Awlad Kemil ont été vus en train de migrer de Noong, Alal et Shegie vers Tadama et quelque 320 migrants d'Awlad Umran ont quitté Domboliya et Shegeg pour se rendre à Dabib. Toutefois, il reste encore environ 4 200 Misseriya dans la zone d'Abyei. Le nombre de Ngok Dinka déplacés qui reviennent n'a pas augmenté au cours de la période considérée.

9. La FISNUA a continué de déployer sa stratégie multidimensionnelle de prévention et d'atténuation des conflits, pour réduire au maximum le risque que des heurts ne surviennent entre les communautés durant la saison des migrations. Cette stratégie prévoit la création d'une zone de désengagement entre les deux communautés, une surveillance constante et l'évaluation des cas qui justifient une alerte rapide compte tenu de leur position et de leurs déplacements; le déploiement de troupes dans les zones de tension potentielles, l'organisation de solides patrouilles de dissuasion de jour comme de nuit, une surveillance aérienne; des déploiements adaptés à la saison des pluies; et de fréquents échanges avec les populations locales et les autorités du Soudan et du Soudan du Sud pour aplanir leurs divergences et leur rappeler les responsabilités qui leur incombent.

10. Pendant la période considérée, la Force a facilité 31 réunions du Comité mixte de sécurité dans les divers secteurs en vue d'examiner les questions de sécurité avec les membres des deux communautés et de faire le point. Dans le même ordre d'idées, elle a effectué 7 759 patrouilles spéciales, diurnes et nocturnes dans la zone d'Abyei.

11. Le personnel de police de la FISNUA a continué de fournir des conseils et un appui au Chef de mission, au commandant de la Force et à la composante militaire pour les questions relatives au maintien de l'ordre et à la protection des civils. En outre, la Police des Nations Unies a effectué sept sessions de formation de base au cours desquelles environ 62 agents en uniforme et en civil de la FISNUA ont reçu des instructions liées à la problématique hommes-femmes, notamment à l'égalité des sexes et aux mesures de prévention de la violence sexuelle et sexiste. En ce qui concerne les initiatives prises par la FISNUA pour appuyer et renforcer les comités de protection communautaire, 150 Ngok Dinka à Agok et 15 dans la ville d'Abyei ont demandé à devenir membres de ces derniers. L'évaluation des candidats a commencé le 1^{er} mai, à Agok, avec la vérification de leurs antécédents, de leur appartenance passée ou non à l'armée et de leur casier judiciaire.

12. Des comités de protection communautaire sont également mis en place au sein des communautés misseriya à Diffra. Ils disposeront de l'appui de la base d'opérations de la Police des Nations Unies à Diffra, devenue opérationnelle en avril. La police de la FISNUA a déjà reçu une liste de 50 jeunes Misseriya qui se sont portés volontaires et ont été choisis par les responsables locaux pour représenter les comités dans la zone de Diffra. L'évaluation de ces candidats est sur le point de commencer.

13. La police de la FISNUA, agissant en étroite coordination avec les communautés misseriya et ngok dinka, a élaboré un manuel sur l'appui à fournir aux comités, dont le but est d'offrir un cadre de politique global à l'aide que la FISNUA apporte aux comités au titre de la gestion du maintien de l'ordre et de renforcer les capacités des comités non armés existants par la formation,

l'encadrement, la supervision, la fourniture de conseils et la colocalisation de leurs membres.

14. Pendant la période considérée, le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué de nettoyer et contrôler les routes, et de localiser et détruire les engins explosifs dangereux dans toute la zone d'Abyei, permettant ainsi au personnel des Nations Unies, aux acteurs humanitaires et aux populations locales de circuler librement. Les équipes ont continué de recueillir des informations sur la présence d'engins explosifs en procédant à des levés non techniques dans 37 villages, ce qui a abouti à la destruction de 650 pièces de munitions explosives abandonnées. Elles ont également formé 7 280 membres de la population aux risques posés par les mines afin de mieux les informer des dangers liés aux restes explosifs de guerre.

15. À l'appui du mandat élargi de la FISNUA couvrant la confiscation et la destruction d'armes, le Service de la lutte antimines a acheté des conteneurs de stockage et des cisailles pour couper les armes, et mis au point des procédures opérationnelles permanentes pour le stockage et la destruction d'armes par la FISNUA. La construction du site de stockage des armes légères et de petit calibre se poursuit et la destruction des armes confisquées n'a pas encore commencé. Par ailleurs, le Service de la lutte antimines a continué de travailler en coordination avec le peloton de déminage de la FISNUA pour veiller au respect des normes internationales régissant la lutte antimines, permettant ainsi au peloton d'aider plus efficacement la Force dans l'exécution de son mandat.

III. Évolution de la situation politique et dialogue entre les communautés

16. À sa neuvième réunion, tenue à Addis-Abeba les 29 et 30 mars, le Comité mixte de contrôle d'Abyei avait décidé de convoquer une réunion de chefs traditionnels pendant la dernière semaine d'avril. Cette réunion a depuis été reportée et devrait se tenir du 20 au 23 juin. La FISNUA soutiendra activement cette initiative, qui offre une excellente occasion d'aider à réconcilier les deux communautés. Tant les membres soudanais que sud-soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei sont d'avis que la réunion devrait porter sur des questions de fond, telles que l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka en mai 2013. La réunion devrait être suivie peu après de la dixième réunion du Comité mixte.

17. Dans l'intervalle, la FISNUA poursuit le dialogue avec les communautés ngok dinka et misseriya dans la zone d'Abyei. Au cours de la période considérée, les troupes de la FISNUA ont participé aux initiatives de dialogue communautaire dans les régions du nord, du sud et du centre d'Abyei, en accord avec le mandat de maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Ce dialogue intracommunautaire est renforcé par le Chef civil de la Mission et des relais communautaires civils fraîchement recrutés.

IV. État d'avancement de la mise en service du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

18. Au cours de la période considérée, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a continué de s'acquitter des tâches de vérification et de surveillance aérienne qui lui incombent. Le plan des missions aériennes de contrôle et de vérification de mai 2015 a été approuvé et signé par les deux parties. Toutefois, des six missions de surveillance aérienne prévues, trois ont été annulées, dont une, faute d'appareil disponible, et deux, parce que le commandant de la brigade locale de l'APLS a refusé de délivrer les autorisations d'atterrissage nécessaires.

19. Le quartier général du Mécanisme et les postes de commandement de secteur de Kadugli (Soudan) et de Gok Machar (Soudan du Sud) sont pleinement opérationnels et prêts à accueillir les deux autres compagnies de protection de la force en cours de déploiement. Le 8 juin, les premiers effectifs militaires (71 hommes) sont arrivés à Kadugli pour commencer leur formation de base. Leur déploiement et l'installation de bases d'opérations dans chaque secteur marqueront la fin de la phase de mise en place de la capacité opérationnelle initiale du Mécanisme et permettront à celui-ci de mener les patrouilles au sol prévues. L'ouverture de deux nouvelles bases dans les secteurs de Malakal et de Bouram, où devraient être stationnées deux autres unités de protection de la force, a été suspendue dans l'attente des résultats de l'évaluation des opérations du Mécanisme effectuée du 17 au 29 mai.

20. Une équipe composée de membres de la FISNUA, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions a procédé à une évaluation complète des opérations du Mécanisme en vue de déterminer si celui-ci remplissait les objectifs fixés dans l'Accord du 29 juin 2011 conclu entre le Gouvernement soudanais et le Gouvernement sud-soudanais sur la sécurité des frontières et dans l'accord du 27 septembre 2012 relatif aux arrangements en matière de sécurité. Dans le cadre de sa mission, l'équipe a rencontré des représentants du Gouvernement soudanais à Khartoum, mais le Gouvernement sud-soudanais a refusé de la recevoir à Djouba. Elle a effectué des visites sur le terrain au quartier général temporaire du Mécanisme, à Kadugli, et au poste de commandement de secteur de Gok Machar, ainsi qu'au quartier général de la FISNUA, à Abyei.

21. Les différends d'ordre politique sont le principal obstacle au bon fonctionnement du Mécanisme. Celui-ci a été créé en juin 2011 pour renforcer la confiance entre les Gouvernements soudanais et sud-soudanais au regard de la gestion de la sécurité aux frontières, mais les parties n'ont pas immédiatement fait preuve de toute la diligence voulue pour le rendre opérationnel. Après les combats dont Heglig a été le théâtre en avril 2012, le déploiement du Mécanisme et la création de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée se sont toutefois avérés essentiels pour éviter la recrudescence des hostilités. Entre mai et septembre 2012, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a donc fait tout son possible afin de promouvoir la conclusion d'un accord sur la délimitation de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Dans le même temps, l'Organisation s'est attachée à œuvrer à mettre le Mécanisme en place avec les parties.

22. Après la signature du Protocole d'accord de non-agression et de coopération le 10 février 2012 et les affrontements survenus à Heglig, le Soudan du Sud a commencé à exprimer des préoccupations au sujet de la ligne zéro de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Il s'est surtout dit inquiet de ce que le tracé proposé soit considéré comme la frontière officielle entre le Soudan et le Soudan du Sud. Malgré la signature des Accords de coopération du 27 septembre 2012, la délimitation de la zone frontalière démilitarisée et le tracé de la frontière elle-même sont restés des questions litigieuses, en particulier au regard des zones contestées. À la suite de l'intensification des combats qui ont eu lieu entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu et de l'éclatement du conflit au Soudan du Sud, chaque pays a recommencé à accuser l'autre de prêter asile et assistance aux groupes rebelles opérant sur son territoire, et les divergences d'opinions continues concernant la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée ont empêché le Mécanisme de devenir pleinement opérationnel. Bien que les deux parties se soient sur le principe accordées sur les coordonnées géographiques de la ligne médiane de cette zone et que le Conseil de sécurité leur ait demandé, dans sa résolution 2046 (2012), d'activer les mécanismes de sécurisation de la frontière conformément à la carte administrative et sécuritaire que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine leur avait présentée en novembre 2011, aucun progrès tangible n'a été accompli en ce sens depuis l'adoption du tableau récapitulatif, en mars 2013. Aucune avancée n'a non plus été réalisée en ce qui concerne la démarcation des 80 % de la frontière qui avaient fait l'objet d'un accord en 2010 et l'établissement du texte définitif de l'avis non contraignant formulé par les experts techniques de l'Union africaine en mars 2013, ceux-ci attendant toujours que les parties leur communiquent des documents.

23. De surcroît, le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité établi par les Gouvernements soudanais et sud-soudanais dans le cadre de l'accord conclu le 29 juin 2011 ne s'est pas réuni depuis mai 2013, alors qu'il avait été décidé à la réunion d'avril 2013 de tenir des réunions ordinaires tous les 45 jours. En janvier et mars 2015, respectivement, le Gouvernement soudanais et le Gouvernement sud-soudanais ont toutefois prié le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine de convoquer une réunion extraordinaire du Mécanisme, arguant que leurs divergences de vues les empêchaient de se réunir. Chaque partie s'est de nouveau dite préoccupée que l'autre prête asile et assistance aux groupes rebelles présents sur son territoire. Le Groupe de mise en œuvre se concerta actuellement avec chacune aux fins de la convocation de la prochaine réunion extraordinaire du Mécanisme.

24. En 2013, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a mené quatre patrouilles de reconnaissance en trois endroits différents en vue de repérer les traces indiquant les points de passage de la frontière, mais, faute de coopération de la part des autorités soudanaises, les résultats n'ont pas été concluants. Après que le Mécanisme aurait aperçu des éléments de l'APLS dans la zone des 14 miles, le 4 novembre 2013, le Soudan du Sud a soutenu que la position où ils se trouvaient était en dehors de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et a suspendu sa participation au Mécanisme jusqu'en mai 2014. Depuis lors, Djouba a systématiquement refusé d'autoriser les missions de vérification à survoler la zone des 14 miles, où les rebelles du Mouvement pour la justice et l'égalité passeraient régulièrement la frontière.

25. Depuis le 23 mars 2013, le Mécanisme n'a mené que 47 des 111 patrouilles de surveillance aérienne prévues, principalement parce que les autorités soudanaises ont refusé d'accorder les autorisations nécessaires ou l'ont fait en retard. En décidant que le plan de patrouille devait être approuvé par leurs gouvernements respectifs un mois à l'avance, les parties ont en outre empêché le Mécanisme de mener ses missions de vérification en temps réel et de signaler les violations éventuelles.

26. Sur le terrain, le Mécanisme n'a pas encore pleinement atteint sa capacité opérationnelle initiale. Deux compagnies éthiopiennes de protection de la force sont en cours de déploiement, l'objectif étant de permettre la conduite des patrouilles de vérification et de surveillance au sol prévues dans le cadre de la capacité opérationnelle initiale. Des patrouilles limitées devraient commencer à être menées d'ici à la fin de juin 2015. Par ailleurs, le Service de la lutte antimines continue d'appuyer le Mécanisme en mettant à sa disposition des équipes d'appui aux patrouilles pleinement qualifiées et prêtes à être déployées. À ce jour, l'Organisation a dépensé 26,3 millions de dollars à l'appui du Mécanisme, notamment pour financer le développement de son infrastructure. Elle ne peut toutefois pas continuer d'investir à ce niveau si les parties elles-mêmes ne fournissent pas leur part d'efforts.

27. L'équipe d'évaluation s'est penchée sur le concept d'opérations et le concept d'appui du Mécanisme. Ses conclusions n'ayant pas pu être examinées avec les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud avant la publication du présent rapport, elles seront exposées dans le prochain.

V. Situation humanitaire

28. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des organisations non gouvernementales, ont continué de fournir une aide au relèvement et une assistance humanitaire à quelque 81 000 déplacés et rapatriés dans les régions du sud d'Abyei, ainsi qu'à 6 810 personnes déplacées de l'État de l'Unité (Soudan du Sud). Faute de fonds suffisants, les rations alimentaires ont été diminuées de moitié depuis le mois de mars, sauf en ce qui concerne les déplacés récemment arrivés de l'État de l'Unité, qui ont continué de recevoir des rations complètes. En raison des restrictions d'accès imposées par les autorités soudanaises, l'appui fourni à quelque 15 000 personnes vulnérables des régions du nord est plus limité. Par ailleurs, la Force planifie actuellement l'assistance humanitaire qui sera apportée aux personnes dans le besoin au cours de la prochaine saison des pluies. Environ 80 % des rations alimentaires nécessaires sont déjà stockés dans des entrepôts.

29. Dans le sud d'Abyei, outre qu'elle a fourni une aide alimentaire, la FISNUA a continué d'aider la population à trouver des moyens de subsistance, notamment en organisant des formations techniques et en fournissant des conseils et du matériel en vue de promouvoir l'agriculture et la pêche. En ce qui concerne la santé et la nutrition, 17 centres de santé, dont deux hôpitaux, ont continué de fournir des services d'appui de base. Par suite d'une récente évaluation des besoins en matière d'aide humanitaire et de relèvement, la prestation de services de santé a été étendue à deux dispensaires situés dans le nord de la zone. Le manque de personnel de santé fourni par le Gouvernement est resté problématique. La saison des pluies entraînera

sans doute une recrudescence des cas de paludisme et des maladies d'origine hydrique, en particulier dans le sud d'Abyei.

30. Dans le domaine de l'éducation, la FISNUA a apporté un appui en fournissant des supports d'enseignement et d'apprentissage de base et en contribuant à la rénovation de salles de classe. Du mobilier, des accessoires et des uniformes sont actuellement distribués à des écoles du nord d'Abyei. Comme dans le secteur de la santé, la pénurie de fonctionnaires est un des principaux problèmes qui se posent dans les régions du centre et du sud d'Abyei, s'agissant en particulier de la pénurie d'enseignants parlant couramment anglais.

31. Dans le sud d'Abyei, 205 abris destinés aux personnes les plus vulnérables sont en cours de construction. Des matériaux d'origine locale ont été fournis pour reconstruire des maisons détruites dans l'attaque qui a visé Marial Achak le 2 mars. En outre, 26 pompes à bras ont été remises en état et 22 autres sont en cours d'installation, ce qui portera le nombre total de ce type de pompes à 249. Quarante-deux réservoirs d'eau ont été construits ou remis en état dans l'ensemble de la zone. En outre, pour permettre aux deux communautés de s'approvisionner en eau salubre, des points d'eau ont été construits dans certaines régions. Afin d'éviter tout conflit intercommunautaire, deux réservoirs remis en état dans le nord d'Abyei ont été mis à la disposition des nomades saisonniers. Il reste urgent d'installer des sanitaires et promouvoir l'utilisation des latrines. La promotion de meilleures pratiques d'hygiène et d'assainissement s'est poursuivie, mais le manque de moyens, y compris financiers, et les restrictions imposées par le Gouvernement soudanais à la livraison de matériaux de construction rendent difficile tout renforcement de l'aide dans ce domaine.

32. La FISNUA a continué de mener des activités visant à protéger les personnes les plus vulnérables contre la violence, des actes d'exploitation et d'autres violations des droits de l'homme dans l'ensemble de la zone. Trente-six espaces adaptés aux enfants, 22 réseaux locaux de protection de l'enfance, 26 réseaux locaux de protection et un mécanisme de surveillance policière de proximité étaient en service. Les civils qui avaient été déplacés de Marial Achak le 2 mars ont commencé à se réinstaller dans le village et les quatre enfants enlevés puis rendus à leur famille ont bénéficié d'une aide continue.

VI. Déploiement de personnel et appui à la Mission

33. Au cours de la période considérée, la composante militaire de la FISNUA comptait 4 064 hommes (119 observateurs militaires, 101 officiers d'état-major et 3 844 soldats) pour un effectif autorisé de 5 326. La composante de police comptait 28 policiers (21 hommes et 7 femmes) issus de six pays contributeurs différents, pour un effectif autorisé de 50. La FISNUA prévoit de déployer 7 policiers supplémentaires, dont deux spécialistes des questions pénitentiaires. Les parties n'ayant pas mis en place le Service de police d'Abyei, que la FISNUA a pour mandat de former et de conseiller, le reste des effectifs de police autorisés ne sera toutefois pas déployé. Le personnel civil de la Force comptait 219 membres.

34. À l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, la FISNUA a poursuivi les travaux d'agrandissement du camp de Gok Machar, notamment la construction de logements en dur et de l'infrastructure nécessaire. La route entre la ville de Gok Machar et le camp de la FISNUA est en

cours de construction. L'hélistation de Gok Machar a été achevée et est prête à être mise en service. L'installation du réservoir et du point de distribution de carburant au camp de Gok Machar est presque terminée.

35. À Abyei, la FISNUA a mené à bien la construction des installations nécessaires et terminé de déployer les contingents devant être stationnés à Agany Toak. Elle a en outre achevé la mise en place des camps d'Um Khariet, d'Alal, de Noong, de Dungop, d'Agany Toak et de Marial Achak, où les troupes seront déployées pendant la saison sèche.

36. Les travaux de construction de logements et de locaux à usage de bureaux destinés au personnel de la police des Nations Unies entrepris dans la base d'opérations de Diffra ont été terminés et, le 25 avril, des policiers des Nations Unies ont été déployés sur place. La construction des bureaux et des logements destinés au personnel de la police des Nations Unies déployé à Banton est en cours. La construction de l'aéroport d'Athony a toutefois été interrompue, non seulement faute de matériau adéquat pour terminer la piste, mais aussi parce que les autorités soudanaises ont exigé que la construction de celle-ci soit suspendue au motif qu'elles n'auraient jamais donné leur autorisation préalable.

VII. Aspects financiers

37. Dans sa résolution 68/258 B l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 318,9 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la MINUL pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Au 2 juin 2015, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 56,6 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix à cette date était de 1 958,8 millions de dollars. Les dépenses au titre des contingents et du matériel leur appartenant ont été remboursées pour les périodes s'achevant le 28 février 2015 et le 31 décembre 2014, conformément à l'échéancier trimestriel.

VIII. Observations et recommandations

38. Si, durant la période considérée, la zone d'Abyei est demeurée relativement stable sur le plan de la sécurité, la paix et la stabilité de la zone restent néanmoins perturbées par des événements extérieurs. Les conflits qui sévissent au Soudan du Sud, au Kordofan méridional et au Darfour risquent de s'étendre à la zone si des groupes civils ou militaires viennent y chercher refuge. Jusqu'à présent, la FISNUA a réussi à maintenir le calme, mais un afflux massif de déplacés ou de groupes armés l'empêcheraient de continuer de garantir la paix et la stabilité.

39. Je remercie les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud d'avoir réuni les coprésidents du Comité mixte de contrôle d'Abyei en mars 2015. Il y a tout lieu de se féliciter de cette réunion. J'invite Khartoum et Djouba à faciliter l'organisation de la réunion des chefs traditionnels initialement prévue pour le mois d'avril. Cette réunion permettra en effet de déterminer les conditions nécessaires à la consolidation de la stabilité dans la zone d'Abyei. Les différentes rencontres qui ont eu lieu entre les Ngok Dinka et les Misseriya ces derniers mois sont le signe que les deux communautés sont déterminées à rétablir de bonnes relations et à vivre

côte-à-côte dans la paix. À cet égard, j'espère sincèrement que la question de l'assassinat, en mai 2013, du chef suprême des Ngok Dinka sera réglée à l'amiable dans le cadre de la conférence des chefs traditionnels. Le retard pris dans la constitution de l'Administration de la zone d'Abyei, du Conseil de la zone d'Abyei et du Service de police d'Abyei entrave la fourniture de services essentiels dont la population a besoin. Je demande aux deux pays de se pencher sur ce problème à la prochaine réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei et de s'engager à avancer concrètement sur la voie d'un règlement.

40. La présence continue de la police armée soudanaise dans les champs pétrolifères de Difra constitue une violation de l'accord du 20 juin 2011 et des résolutions du Conseil de sécurité. De nouveau, j'engage vivement le Gouvernement soudanais à s'employer, en collaboration avec la FISNUA, à déterminer les mesures à adopter pour assurer la sécurité du complexe pétrolier de Difra et à proposer des moyens de retirer les unités de police soudanaises sans pour autant compromettre la sécurité des installations, dans le respect de l'accord du 20 juin 2011.

41. L'entrée fréquente d'éléments de l'APLS dans la zone d'Abyei est source d'inquiétude dans la mesure où elle menace la stabilité dans la région. Je demande donc instamment au Gouvernement sud-soudanais de veiller à ce que ses forces de sécurité ne pénètrent pas à Abyei. La FISNUA entend de nouveau, dans les semaines à venir, inviter les Gouvernements soudanais et sud-soudanais à participer à une réunion de haut niveau consacrée aux problèmes de sécurité dans la zone d'Abyei. J'exhorte Khartoum et Djouba à s'engager à participer à cette réunion de façon constructive.

42. J'exhorte le Gouvernement soudanais à lever toute objection à l'achèvement de la piste de l'aéroport d'Athony, qui est à 95 % terminée. L'Organisation a alloué des crédits considérables à la construction de cette piste, qui facilitera grandement les opérations de la FISNUA. Je lui demande en outre de veiller à ce que les organismes humanitaires puissent accéder à l'ensemble de la zone d'Abyei et de délivrer rapidement les visas d'entrée demandés pour les membres du personnel des Nations Unies et des organisations gouvernementales, lesquels sont au service de la population d'Abyei.

43. Afin que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière puisse dûment s'acquitter de sa mission, je recommande que la FISNUA subordonne l'aide qu'elle apporte au Mécanisme pour qu'il atteigne sa pleine capacité opérationnelle à plusieurs conditions. Premièrement, les parties doivent résoudre le différend qui les oppose concernant la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Deuxièmement, elles doivent reprendre les discussions au sujet de la démarcation de la frontière et communiquer au groupe d'experts techniques de l'Union africaine les documents dont il a besoin pour achever d'élaborer son avis non contraignant sur les zones contestées de la frontière. Troisièmement, elles doivent veiller à ce que le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et de sécurité se réunisse régulièrement, ainsi qu'il a été convenu à Addis-Abeba le 23 avril 2013, car faute de réunions périodiques, le Mécanisme de vérification et de surveillance de la frontière est privé de l'appui, du contrôle et de l'encadrement que le Mécanisme conjoint a pour mission de lui fournir, entre autres. Enfin, les parties doivent s'engager à garantir une complète liberté de circulation aux membres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Aucune restriction ne saurait être imposée aux patrouilles aériennes ni aux patrouilles au sol.

menées par le Mécanisme, et les forces des deux camps doivent s'abstenir de tout acte hostile à l'égard de son personnel et de ses biens. Je recommande aux parties de publier une déclaration en bonne et due forme à cet effet à la prochaine réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et de sécurité. S'il était pleinement opérationnel, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pourrait également servir de dispositif d'alerte rapide en cas d'incidents frontaliers risquant de dégénérer en conflit international. Si les parties accomplissent ces conditions, ce Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pourra effectivement renforcer la confiance entre le Soudan et le Soudan du Sud et faciliter le règlement d'un certain nombre de questions de premier plan relatives à la zone frontalière. La sécurité et la stabilité des deux pays passent par la mise en œuvre d'un dispositif efficace de sécurité aux frontières et un renforcement de la confiance, deux mesures qui contribueront en outre à alléger les souffrances des populations locales, qui sont les plus touchées par le conflit.

44. À l'heure où le Conseil de sécurité se penche sur le renouvellement du mandat de la FISNUA, je trouve encourageant que les parties soient déterminées à entretenir un dialogue constructif avec mon nouveau chef de mission et je voudrais donc demander au Conseil de proroger le mandat de la Mission pour une période de six mois, ce qui permettrait de maintenir la dynamique récemment créée.

45. En conclusion, je tiens à exprimer ma sincère gratitude et mes remerciements au chef de mission, Haile Tilahun Gebremariam, ainsi qu'au commandant de la Force, le général de division Birhanu Gelalcha, qui continuent d'œuvrer à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la zone d'Abyei. Je souhaite également féliciter et remercier mon Envoyé spécial, Haile Menkerios, le Président Thabo Mbeki, la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement éthiopien de leur appui et de leur engagement sans faille en faveur de cet objectif.

